

Thème : Responsabilité hospitalière devant le juge administratif

Date : Vendredi 17 septembre 2021 de 14h à 17h

Lieu : ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Connaître les différents régimes de responsabilité et d'indemnisation
- Rappeler les règles contentieuses en matière de responsabilité hospitalière
- Déterminer les modalités d'indemnisation

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Les régimes de responsabilité et d'indemnisation
- Les règles contentieuses spécifiques en matière de responsabilité hospitalière
- Les modalités d'indemnisation

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et remise d'un support écrit détaillé

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Ancien Premier conseiller de cour administrative d'appel, Maître de conférence à Sciences-Po Paris.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.